

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 069-2016
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.290

Déposée le: 15.03.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: de Meuron (Thun, Les Verts) (porte-parole)
Müller (Langenthal, PS)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 718/2016 du 15 juin 2016
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: non classifié
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption**



Acquisition d'une pumptrack mobile pour les communes

Le Conseil-exécutif est chargé d'envisager l'acquisition d'une *pumptrack* mobile qui serait ensuite louée aux communes.

Développement :

D'après l'étude de l'Office fédéral du sport (OFSP) « Sport Suisse 2008 », le cyclisme est le sport le plus populaire dans notre pays. Pourtant, et c'est un fait connu, bien des enfants et des adolescents ont du mal avec le vélo : conserver l'équilibre, regarder en arrière, tendre le bras pour indiquer un changement de direction sont des mouvements complexes qui exigent un gros effort de coordination. La *pumptrack* est l'endroit idéal pour s'y exercer en s'amusant. L'entraînement sur ce type de piste développe en outre la force et l'endurance. Il peut servir de base à toutes les disciplines cyclistes et donne de l'assurance aux jeunes pour se déplacer à vélo dans la circulation.

Les communes ont rarement les infrastructures permettant cet entraînement. Les *pumptracks* mobiles sont une bonne solution pour combler ce manque. Il s'agit d'une piste comportant bosses et virages pour les cyclistes de 7 à 77 ans, débutants ou expérimentés, et permettant la

pratique d'innombrables exercices. La piste peut être un simple circuit en boucle ou une installation beaucoup plus complexe. La *pumptrack* mobile peut être installée temporairement pour une semaine de projet ou une autre manifestation dans un environnement adapté. Toute commune dispose d'un emplacement de ce genre, la piste est rapidement montée et facile à transporter. D'autres cantons ont déjà compris les avantages qu'offre ce type d'installation : l'office du sport du canton de Soleure proposera dès le printemps prochain une *pumptrack* mobile qui pourra être louée à des conditions très avantageuses (simple paiement du transport) par les écoles (communes). La seule contrainte pour les communes, c'est de mettre à disposition deux ou trois personnes pendant environ trois heures pour monter et démonter l'installation ainsi qu'un terrain plat et dur (tartan, asphalte ou gazon, d'une surface de 12 m par 15 environ).

La piste peut être empruntée en VTT, planche à roulettes, BMX, trottinette, skate et rollers en ligne. Coordination, équilibre, adresse et force sont les qualités nécessaires. Plus on s'améliore, plus les exigences s'accroissent. Le défi est proportionnel aux progrès accomplis : on ne se lasse jamais de la *pumptrack* !

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif attache une grande importance à la sécurité routière. Les cours d'instruction routière font ainsi, par exemple, partie intégrante des plans d'études de l'enseignement préscolaire et obligatoire et du Plan d'études romand. Les moniteurs et monitrices de la circulation de la Police cantonale bernoise fournissent une offre de prestations étendue, notamment dans les écoles. Associer les cours pratiques et théoriques s'est avéré être une méthode utile, durable et efficace.

Le Conseil-exécutif reconnaît les avantages des *pumptracks* mobiles et suggère d'en examiner une éventuelle utilisation. Ce type d'infrastructures contribue à encourager la sécurité routière et s'inscrit dans les efforts fournis par le canton de Berne pour la promotion du sport. Outre le canton de Soleure, la ville de Berne détient elle aussi une *pumptrack* mobile. Dans les deux cas, l'acquisition de l'infrastructure a coûté quelque 30 000 francs. Un montant supplémentaire d'environ 15 000 francs a été nécessaire pour l'achat d'un véhicule de transport adéquat (camion ou remorque).

Étant donné que l'installation d'une telle infrastructure ne se fait pas du jour au lendemain, il paraît indiqué de la mettre à disposition d'une commune pour une plus longue durée, raison pour laquelle l'acquisition de plusieurs installations de ce type devrait être étudiée. En effet, une utilisation unique sur un court laps de temps n'aurait sans doute pas d'effet durable au sein de la commune et n'irait donc pas dans le sens du présent postulat. La *pumptrack* mobile constituerait ainsi un simple événement ludique et laisserait derrière elle un terrain vide une fois démontée.

Le Conseil-exécutif recommande également d'étudier l'installation fixe de telles infrastructures. Le canton des Grisons en compte par exemple dans douze communes. Les frais d'une installation fixe s'élèvent à environ 170 000 francs. Selon un premier examen, leur construction pourrait d'ailleurs faire l'objet d'une subvention à charge du Fonds du sport, contrairement à l'acquisition d'une *pumptrack* mobile.

Le Conseil-exécutif propose d'examiner plus avant les différents types d'infrastructures et leur utilisation durable dans le cadre de la stratégie sportive du canton de Berne.

Destinataire

- Grand Conseil